

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 JUIN 2015
à VINGT HEURES TRENTE :

PRESENTS :

Mr CHEVALLIER MAMES François -Mr STEVANCE Elie – Mr ALARD André – Mr CHARRIAL Didier – Mme VANESON Jocelyne – Mme MORAL Alessandra – Mme ESQUER Valérie – Mr PERRON Thierry – Melle LEPAGE Annick – Mme BAVAY Carol – Mr TOUCHARD François – Mme PHILIPPE Magali

ABSENT :

Mr AUBIN Gilles pouvoir Mr CHEVALLIER-MAMES François
Mr BORREL Michel pouvoir Mr STEVANCE Elie

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'Unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Mme Valérie ESQUER

1/ENFOUISSEMENT DES LIGNES RUE DU CORDEAU :

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-20132 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de Courtomer est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'avant projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue du Cordeau.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 155 780, 00 HT avec une participation communale de 31 156 HT pour la basse tension, à 103 503 TTC dont 68 503.00 € TTC à la charge de la commune pour l'éclairage public et à 82 876.00 € TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM ;
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du Cordeau.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

2/RESTAURATION REGISTRE ETAT CIVIL :

Le maire rappelle qu'en date du 05 mars 2015 le conseil municipal avait pris une délibération pour autoriser le maire à faire restaurer les archives de la commune de plus de 100 ans pour les remettre ensuite aux archives départementales.

Parmi les sociétés recommandées par les archives départementales, deux seulement pouvaient à la fois nettoyer et relier les registres concernées :

- J. ARDOUIN ET FILS pour un montant de 2 321.08 €
- ATELIER QUILLET pour un montant de 1 604.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir la société ATELIER QUILLET pour la restauration des registres de la commune de plus de 100 ans.

3/ CALENDRIER PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire invite les conseillers municipaux à choisir et retenir les dates des conseils municipaux des prochains mois à venir.

Le calendrier est le suivant : le jeudi 02 juillet, le lundi 31 août et le jeudi 1^{er} octobre 2015

4/ PREPARATION DE LA FÊTE DE LA SAINT JEAN :

Le plat retenu pour la fête de la saint Jean, organisée cette année le samedi 27 juin 2015, sera une paella.

Le maire invite tous les conseillers le samedi 27 juin 2015 à 17h à la salle polyvalente pour l'installation des tables.

5/PREPARATION REUNION PUBLIQUE EAU :

Le maire informe le conseil municipal que la réunion publique d'information sur l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement décidé en conseil municipal se fera dans la salle polyvalente le vendredi 12 juin 2015 à 20 h 00.

6/QUESTIONS DIVERSES :

Préparation du DICRIM du PCS (plan communal de sauvegarde) réunion le 17 juin 2015 à 20h30

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.